

**Règlement concours Recettes 2013**  
**« Piment d'Espelette, complice du goût »**  
*Thème : Dessert pimenté*

**La 4<sup>ème</sup> édition du concours culinaire** intitulé « Piment d'Espelette, complice du goût» **est organisé par le Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette.**

Celui-ci est accessible exclusivement via le site officiel du Syndicat : [www.pimentdespelette.com](http://www.pimentdespelette.com).

#### **Article 1 : Calendrier**

Les recettes devront être adressées au Syndicat via le formulaire en ligne sur notre site Internet, entre **le 8 Avril et le 31 mai 2013 minuit.**

Les résultats du concours récompensant les 3 lauréats (premier, deuxième et troisième prix) seront communiqués en juin 2013.

#### **Article 2 : Thème du Concours « Piment d'Espelette, complice du goût »**

Le thème proposé cette année est : « Dessert pimenté ».

Nous vous invitons à explorer les multiples utilisations de cette épice exceptionnelle pour réaliser un dessert mettant en avant le Piment d'Espelette.

Laissez parler votre imagination et votre créativité culinaire !

#### **Article 3 : Modalités de participation**

Ce concours est ouvert **à toute personne quelle que soit sa profession**, âgée de 18 ans et plus, à l'exception des membres et des salariés du syndicat (et leur famille).

Il ne sera accepté qu'une participation par famille (même nom et/ou même adresse).

Etendue géographique : France, Belgique, Suisse et Luxembourg.

La participation à ce concours est gratuite.

Chaque participant doit réaliser une recette selon les modalités décrites dans l'article 4. Chaque recette sera accompagnée des mentions obligatoires telles que spécifiées sur notre site Internet [www.pimentdespelette.com](http://www.pimentdespelette.com).

Si le format d'envoi de la recette est différent de celui exigé, le jury se réservera le droit de décider s'il retient ou pas la recette transmise.

#### **Article 4 : Format des recettes et création originale**

Pour participer au concours, il suffit de proposer une recette de dessert mettant **en scène le Piment d'Espelette AOP en utilisant de manière exclusive le formulaire adapté, accessible depuis notre Site Internet [www.pimentdespelette.com](http://www.pimentdespelette.com) rubrique « Concours ».**

Les critères pris en compte seront :

- Présence obligatoire du Piment d'Espelette AOP en poudre et/ou en corde.
- Rapidité et facilité de mise en œuvre
- Recette originale dans l'utilisation du Piment d'Espelette.

**L'œuvre proposée devra être qualifiée de :**

- originale et distinctive : l'originalité est l'expression de la personnalité de l'auteur ;
- authentique et innovante : les projets proposés devront être des créations originales réalisées exclusivement pour l'occasion.

Les auteurs des recettes autoriseront le Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette à exploiter leur recette à des fins non commerciales sur tout support existant ou à venir, pour une durée de 2 ans. Le Syndicat contactera l'auteur le cas échéant dans l'optique d'une utilisation supérieure à la durée indiquée.

## **Article 5 : Publicité**

L'ensemble des recettes primées seront publiées sur le site du Piment d'Espelette AOP ainsi que sur les différents supports de communication du Syndicat, à usage non-commercial.

Les recettes non primées pourront également faire l'objet d'une publication en ligne et/ou d'une utilisation ultérieure.

## **Article 6 : Les Prix**

Les recettes seront jugées dans une seule et unique catégorie.

Les prix gagnants seront les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 week-end au Pays Basque pour 2 personnes (comprenant : 1 repas gastronomique au Restaurant Pottoka à Espelette, une nuit en hôtel de charme avec les petits déjeuners pour 2 personnes à l'hôtel Euzkadi à Espelette) ainsi qu'un robot culinaire (valeur minimale du lot : 500 €)
- 2<sup>ème</sup> prix: 1 colis gourmand du Pays Basque d'une valeur minimale de 100 euros.
- 3<sup>ème</sup> prix : 1 colis gourmand du Pays Basque d'une valeur minimale de 50 euros.

## **Article 7 : Jury**

Le jury, composé de producteurs et restaurateurs impliqués dans la filière Piment d'Espelette, procédera à la présélection *sur papier* des 8 meilleures recettes (le nombre de recettes présélectionnées pourra être revu à la baisse si le nombre de participant est inférieur à 25).

Cette présélection sera mise en œuvre en cuisine dans le restaurant du parrain de l'opération pour cette édition (Sabine Aguerre – Pottoka – 64250 Espelette) courant juin.

Le même jury - auquel pourront s'ajouter d'autres restaurateurs professionnels - procédera à la dégustation des recettes, et désignera suite à notation les recettes lauréates (premier, deuxième et troisième prix)

Les décisions du jury seront sans appel.

## **Article 8 : Information des candidats retenus.**

Les lauréats seront informés des résultats du concours en 2 temps :

- Pour la présélection : les candidats présélectionnés seront informés par mail courant juin.
- Pour la remise des prix : Les lauréats seront avertis par mail et recevrons par courrier leur prix.

La liste finale des gagnants sera disponible sur le site Internet du Syndicat et sur demande écrite au Syndicat du Piment d'Espelette AOP.

## **Article 9 : Responsabilités des parties**

En participant à ce concours, chaque candidat garantit l'authenticité de sa recette, reconnaît céder tous les droits d'exploitation au Syndicat et l'autorise à l'utiliser sans restriction.

Le Syndicat du Piment d'Espelette AOP ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu et notamment si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), il était mené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou le reporter.

## **Article 10 : Consultation et acceptation du règlement**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à SCP Level – Bornecque Winandy – Bru Nifosi, Huissiers de justice associés, 15 passage du Marquis de la Londe, 78 000 Versailles.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse ci-dessous. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

La simple participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tous recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des prix.

La simple participation au concours confère au Syndicat du Piment d'Espelette AOC le droit exclusif de réinterprétation et d'adaptation de la recette en vue de la réalisation technique de sa tenue.

Ceci constitue le règlement complet du jeu intitulé « Piment d'Espelette, complice du goût » Ce règlement est consultable dans son intégralité sur le site [www.pimentdespelette.com](http://www.pimentdespelette.com).

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser :*  
*Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette-Ezpeletako Biperra*  
*Contact : Pauline CHAMPON*  
*455 Irazabaleko Bidea*  
*Maison Napurrak*  
*64 250 ESPELETTE*  
*Tél : 05 59 93 88 86 – Fax : 05 59 93 88 92*  
*Email : [contact.syndicat@pimentdespelette.com](mailto:contact.syndicat@pimentdespelette.com)*